



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

routes nationales

Question orale n° 622

Texte de la question

Mme Catherine Coutelle interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'actualité des projets d'aménagement d'infrastructure routière sur l'axe Nantes-Poitiers-Limoges. Particulièrement au nom de ses collègues ainsi que du président du conseil général de la Vienne, elle rappelle l'urgence de travaux pour les routes nationales 147 et 149, dangereuses et engorgées. Cet axe européen est-ouest est une condition essentielle du désenclavement et du développement des régions traversées. Aussi, elle souhaite que lui soient précisées les intentions du Gouvernement pour ces routes, à travers le plan de relance et le plan de développement et de modernisation des itinéraires.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE L'AXE ROUTIER NANTES-POITIERS-LIMOGES

M. le président. La parole est à Mme Catherine Coutelle, pour exposer sa question, n° 622, relative à l'aménagement de l'axe routier Nantes-Poitiers-Limoges.

Mme Catherine Coutelle. Il s'agit d'une question collective, monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, que je pose au nom de mes collègues Jean Grellier, Alain Claeys et Jean-Michel Clément ainsi que de Claude Bertaud, président du conseil général de la Vienne.

Ma question ne vous surprendra pas. Une fois encore, je reviens sur l'aménagement de l'axe Nantes-Poitiers-Limoges par les RN 147 et 149. Malgré toutes les questions posées depuis 2008, ni les élus, ni les acteurs économiques, ni les usagers quotidiens de ces itinéraires n'ont le sentiment d'avoir été entendus.

J'y reviens et je vous rappelle les arguments, que vous connaissez bien, qui plaident en faveur de cet axe. Je rappellerai tout d'abord celui de la densité de la circulation : le flux routier, en particulier celui des camions, est en forte augmentation, si bien que cet axe est le plus dangereux du secteur. Et les quatre radars mis en service n'ont pas contribué à la diminution des accidents mortels. J'insisterai ensuite sur l'argument de l'aménagement du territoire : cet axe reconnu d'intérêt européen est la branche Nord de la route centre Europe Atlantique qui relie trois capitales régionales, Nantes, Poitiers et Limoges. Or le rapport Balladur a de nouveau souligné l'importance de cette liaison, en particulier entre la Vienne et le Limousin.

Je reviens à ce sujet, monsieur le secrétaire d'État, au moment où vous allez annoncer les plans de modernisation des itinéraires et prendre les engagements financiers afférents pour les prochaines années. Parmi les priorités du Gouvernement, cette urgence pour notre territoire devrait trouver sa place puisqu'il s'agit d'une modernisation de routes existantes, comme le recommandent les orientations du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'investissements en travaux d'infrastructures qui peuvent être mis en chantier rapidement pour les tracés connus et inscrits dans les documents des communes entre Chalandray et Poitiers, ainsi que de crédits pour des études dont les modalités doivent être rapidement définies, concernant l'axe Poitiers-Limoges.

L'exemple du contournement de Fleuré, commencé en 2006 et loin d'être achevé en 2009, donne une image désastreuse de l'usage des deniers publics et fait douter de la capacité de l'État à conduire rapidement ces

grands chantiers : trois ans pour sept kilomètres.

À Poitiers, fin 2008, vous vous êtes engagé personnellement, devant le conseil général, à réserver des crédits importants pour la Vienne et la Charente.

Au-delà de ces propos bienveillants je renouvelle mes questions : l'axe Nantes-Poitiers-Limoges est-il une priorité d'aménagement du territoire pour l'État ? Cette priorité figurera-t-elle dans le PDMI avec un financement suffisant pour que les habitants puissent constater des améliorations significatives ? Dans le cadre des clarifications de compétences, l'amélioration de ces routes nationales par des financements d'État importants est-elle encore envisageable ?

Vous avez écrit hier, si je ne m'abuse, à Claude Bertaud pour l'informer que ces travaux seront appréciés au regard des contraintes budgétaires. Tout élu comprend qu'il existe des contraintes mais elles supposent qu'on définisse des priorités. Aussi me permettez-vous d'insister, monsieur le secrétaire d'État : cet itinéraire sera-t-il une priorité pour le Gouvernement ?

Enfin, pourriez-vous nous assurer d'un calendrier auquel nos concitoyens pourraient se fier afin que cet axe ne devienne pas l'Arlésienne de la Vienne ?

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. " L'Arlésienne de la Vienne " est une fort jolie formule, madame Coutelle.

M. Mallot sait que nous nous efforçons de trouver des solutions d'ensemble pour la Route-Centre-Europe-Atlantique, la RCEA, itinéraire qui part de l'Atlantique pour se poursuivre au-delà de la Saône-et-Loire. J'ai proposé cette semaine même, et je vais en parler avec M. Mallot, un certain nombre de solutions.

À propos de la région Poitou-Charente, nous avons conscience de l'importance de cet axe et des lieux présentant des difficultés, où il nous faut intervenir, comme Fleuré ou Lhommaizé. J'ai pris des engagements à cet égard. Ensuite, toujours en Poitou-Charente, je ne voudrais pas déshabiller Coutelle pour habiller Reynaud,...

Mme Catherine Coutelle. Oh non, monsieur le secrétaire d'État !

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État*. ...mais si, pour le moment, le PDMI n'est pas encore mis au point, c'est que notre priorité est la route nationale 10 où il reste une partie à deux voies au nord de Chevanceaux. Nous avons également à traiter deux énormes dossiers très coûteux mais indispensables pour la sécurité que sont la déviation de Chabanais et celle de La Rochefoucauld. J'en fais une priorité régionale.

Il faut penser aussi aux autres départements, à la Vienne en particulier. Aussi examinons-nous, madame Coutelle, toutes les solutions possibles en tenant compte des priorités que je viens de rappeler. Le Gouvernement continue de réfléchir à l'aménagement de l'axe routier Nantes-Poitiers-Limoges et en particulier à l'aménagement des lieux les plus dangereux, j'ai cité Fleuré et Lhommaizé. Je sais que cet axe est mortifère. Nous y consacrerons le maximum de crédits disponibles.

J'ajoute que, bien évidemment, si les collectivités locales viennent nous aider, je pense à la région - dont je sais qu'elle a par ailleurs d'autres engagements, qui sont importants - et au département de la Vienne, nous pourrions encore aller plus loin dans les engagements que prendra le Gouvernement, et que je vous annoncerai dans quelques semaines.

M. le président. La parole est à Mme Catherine Coutelle.

Mme Catherine Coutelle. Monsieur le secrétaire d'État, je ne vous trouve pas très encourageant. D'abord, on pouvait penser qu'avec le rapport Ballardur il y aurait des compétences claires. Toutes les routes autres que les routes nationales ont été confiées aux départements. Par conséquent, que l'État fixe ses priorités.

Ensuite, sur la RN 10, je vous demande, dans la Vienne, au moins un carrefour, Marçay-Iteuil, que vous connaissez, puisqu'il y a bien sûr des urgences en Charente, et je ne tiens pas à me mettre en opposition avec ma collègue Marie-Line Reynaud.

Mais vous ne parlez absolument pas de l'axe reliant les Deux-Sèvres à Poitiers. Il y a une liaison entre Chalandray et Poitiers sur laquelle les études sont faites, dans le cadre des plans d'urbanisme des communes. Les travaux peuvent débuter. Adressons un signe fort pour cette route qui avance de sept kilomètres tous les trois ans. À ce rythme, on en a pour 250 ans !

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Coutelle](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 622

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2427

Réponse publiée le : 27 mars 2009, page 3020

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 mars 2009